



2 ou 3 roues : règles relatives à la remontée de files ou circulation inter-files

Actualité législative publié le 19/02/2019, vu 1231 fois, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Le code de la route n'autorise pas la remontée des files en 2 ou 3 roues, qu'il considère comme un dépassement par la droite ou dépassement dangereux. La « circulation inter-files » est en expérimentation depuis février 2016 dans 11 départements soit tous les départements d'île de France puis dans le Rhône et bouches du Rhône ainsi qu'en Gironde, ces département étant très embouteillés aux heures de pointe. Cette expérimentation devrait mener, si son bilan est positif, à autoriser ce comportement partout en France en 2020.

Le code de la route n'autorise pas la remontée des files en 2 ou 3 roues, qu'il considère comme un dépassement par la droite ou dépassement dangereux.

La « circulation inter-files » est en expérimentation depuis février 2016 dans 11 départements soit tous les départements d'île de France puis dans le Rhône et bouches du Rhône ainsi qu'en Gironde, ces département étant très embouteillés aux heures de pointe. Cette expérimentation devrait mener, si son bilan est positif, à autoriser ce comportement partout en France en 2020.

Si ce comportement est toléré, il faut cependant respecter certaines règles pour éviter d'être verbalisé :

- conduire un véhicule 2 roues ou 3 roues si le véhicule fait moins d'1 mètre de large, seuls ces derniers sont tolérés à circuler en inter-Files,
- circuler dans un des départements dans lequel est menée l'expérimentation. Partout ailleurs, cette conduite constitue une infraction susceptible d'être verbalisée,
- elle est interdite en agglomération ou lorsqu'une voie est en travaux, enneigée ou verglacée, et autorisée uniquement sur les autoroutes ou routes de deux fois 2 voies séparées par un terre plein central sur lesquelles la vitesse est comprise entre 70 et 130 km/h,
- La circulation doit être dense et s'établir sur toutes les files de manière ininterrompue. Si elle est de plus de 50 km/h sur une des files, le 2 roues doit reprendre sa place dans le cours normal de la circulation,
- lorsque la route est composée de 3 voies, il faut circuler entre les 2 files le plus à gauche,
- la distance entre les véhicules doit être suffisante et le 2 roues ne doit en aucun cas forcer le passage,
- il faut circuler à 50km/h au plus, en adaptant sa vitesse aux circonstances,
- il est interdit de dépasser un autre véhicule circulant en inter-files,
- respecter les autres règles du code de la route (distances de sécurité, clignotant,...)

>>> THIEL-AVOCAT.FR <<<